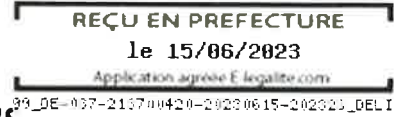




EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-23



Département d'Indre et Loire
Commune de Candes Saint Martin
Nombre de conseillers :
en exercice : 10
présents : 6
votants : 8

L'an deux mil vingt trois

Le, 9 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan PINAUD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2023

Présents : MM Stéphan PINAUD, Claude TOMAS, Aurélie DELAPORTE, Mégane MONNEAU, Véronique GAROUX, Eric BREILLACQ,

Représentés : Joël RAVENEAU donne procuration à Claude THOMAS

Romane HUET donne procuration à Stéphan PINAUD

Absents/Excusés : Francis KATCHATOUROFF, Pascal HUET (arrivé à 19h20)

Secrétaire de séance : Eric BREILLACQ

Objet : COLLEGIALE TRAVAUX VALIDATION MISE AUX NORMES DE SECURITE
3^{ème} PHASE (AVP)

Monsieur le Maire expose que suite à la validation du diagnostic par la maîtrise d'ouvrage et notamment à son accord – par courrier en date du 11 Août 2022 sur le programme de travaux suivant l'estimatif DIA-05 de juin 2022, il est envisagé la troisième phase, c'est-à-dire la mission de maîtrise d'œuvre AVP. Le lancement de la maîtrise d'œuvre se fera en 2023 suivi de la demande AT, les appels d'offre et les travaux en 2024.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la validation de la mission de maîtrise d'œuvre (AVP), selon le devis estimatif de l'architecte pour un montant total de 214 284.12€ H-T, se décomposant ainsi :

- 190 796.50 € H-T travaux
- 20 987.62 € H-T maîtrise d'œuvre
- 2 500.00€ HT honoraires CSPS

Après avoir délibéré à l'unanimité les membres du conseil municipal présents ou représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à valider la 3^{ème} phase de mission de maîtrise d'œuvre AVP et signer tous les contrats afférents à cette opération
- D'INSCRIRE les crédits au budget.

La secrétaire de séance
Eric BREILLACQ

Candes Saint-Martin,

le 13 Juin 2023

Le Maire

Stéphan PINAUD

